

Le compostage

Pour vous aider à fabriquer votre compost et fertiliser votre jardin, Le Mans Métropole met à disposition le matériel nécessaire. Le compostage permet de détourner les 30 % de déchets organiques contenus dans nos poubelles.

Page modifiée le lundi 31 mars 2025 • Données Le Mans Métropole

Le compostage c'est quoi ?



© rawpixel.com

Le compostage est un processus de **transformation de déchets organiques** en présence d'air et d'eau, sous l'action des micro-organismes qui vivent dans le sol.

Le compost obtenu après quelques mois est comparable à de l'humus.

Comment commencer le compostage chez moi ?



© Le Mans Métropole

La Direction Gestion des Déchets et Propreté Urbaine met à disposition gratuitement trois types d'outil de compostage **en fonction de vos besoins**.

- Le composteur de 320 litres (76.9 cm de largeur et profondeur, 79.5 cm de hauteur),
 - Pour un foyer jusqu'à 4 personnes et un terrain de 500 m²,
- Le composteur de 620 litres (128.5 cm de diamètre et 78.1 cm de hauteur),
 - Pour un foyer à partir de 5 personnes ou un terrain supérieur à 500 m²,
- Le lombricomposteur (47 cm de diamètre et 43 cm de hauteur).

Retrait

Le retrait des composteurs est organisé tous les jours du lundi au vendredi sur rendez-vous au 02.43.47.47.60. Ils sont ensuite à venir chercher à l'accueil de la Direction Gestion des Déchets et Propreté Urbaine (206 rue de l'Angevinière, 72100 Le Mans).

Pourquoi composter ?

Le recours au compostage présente plusieurs intérêts :

- réduction de la production de gaz à effet de serre,
- production d'un engrais 100 % naturel et gratuit,
- fertilisation des sols et lutte contre l'appauvrissement de la terre,

C'est aussi une action éco-citoyenne grâce à la limitation du volume de déchets à traiter.

Que mettre dans mon composteur ?

Voici les matières que vous pouvez déposer dans votre composteur.

Déchets de cuisine :

- épluchures de fruits et de légumes,
- restes de fruits pourris ou cuits,
- marc de café et filtre, sachets de thé sans agrafe,
- restes de repas comme des légumes, des pâtes, du riz ou du pain,
- coquilles d'œufs concassées,
- produits laitiers,
- pain rassis,
- produits périmés,
- coques de noix, noisettes, pistages, noyaux, etc.

Les restes de viandes, de poissons et de crustacés se compostent très bien également. Un brassage régulier et des apports en petite quantité permettent de ne pas avoir de nuisances.

Déchets non alimentaires :

- fleurs fanées et plantes vertes,
- sciure et copeaux de bois non traité,
- plumes et poils d'animaux,
- cheveux,
- cendres de bois refroidies,
- essuie-tout, serviettes, mouchoirs en papier,
- papier journal.

Déchets de jardin :

- tontes de pelouse,
- tailles de haies,
- branchages,
- feuilles mortes,
- mauvaises herbes,
- plants de légumes,
- paille, foin, écorces d'arbre.

Qu'est-ce que je n'y met pas ?

Les matières suivantes n'ont pas leur place dans votre composteur.

Déchets de jardin :

- déchets de jardin traités chimiquement,
- déchets végétaux trop grossiers,
- mauvaises herbes montées en graines,
- coupes de thuya et de résineux.

Déchets de cuisine :

- huile de friture.

Déchets ménagers non alimentaires :

- produits chimiques,
- charbon de barbecue,
- couches-culottes, lingettes,
- papiers imprimés en couleur,
- sacs en "plastique compostables" ou "biodégradables",
- sacs aspirateurs,
- tout ce qui n'est pas organique.

J'habite dans une résidence, est-ce que je peux aussi composter ?



© Le Mans Métropole
© Ville du Mans

Si vous êtes copropriétaire ou locataire d'un immeuble géré par un bailleur social ou privé, vous pouvez participer activement à la réduction des déchets en développant le compostage **au sein de votre résidence**.

Prenez contact avec nous et nous étudierons ensemble la faisabilité de votre projet, selon les points suivants :

- la présence ou non d'un espace vert,
- l'accord du bailleur ou du syndicat de copropriété,
- le nombre de foyers susceptibles d'adhérer au projet.

Les candidatures retenues bénéficient d'un accompagnement matériel et humain de la part de Le Mans Métropole, avec la **dotacion gratuite** et la maintenance du matériel, le suivi régulier des aires de compostage et d'une formation à la pratique.

Le Mans Métropole équipe gratuitement une dizaine de nouveaux sites de compostage collectif chaque année. Vous pouvez [les visualiser tous sur une carte](#).

13 023

équipements

C'est le nombre de composteurs et lombricomposteurs mis à disposition par Le Mans Métropole au 1^{er} janvier 2025.

Astuce



© Le Mans Métropole

Vous n'avez pas de terrain ? Vous pouvez opter pour un lombricomposteur. Il vous permettra de composter vos déchets **dans votre appartement et sans odeur**.



[Suivez l'actualité de la propreté.](#)



[Affichez l'agenda de la propreté.](#)